



Séparation de biens et propriété

Par latriche

Bonjour,

Nous sommes mariés sous Le régime de la "séparation de biens" la plus stricte (pas un centime dépensé ne va à l'autre).

Nous avons acheté il y a 27 ans une maison, pour laquelle nous avons fait un crédit "avec co-emprunteur".

Toutes les mensualités, absolument toutes (sauf celles indemnisées à ma femme par l'assurance ! Maladie !) , ont été prélevées sur mon seul et unique compte.

Mon "restant à vivre" après mensualités, était équivalent au sien, TTNC ! Si bien que les autres dépenses étaient, vraiment à peu près, réparties entre nous !

Elle me demande maintenant une prestation compensatoire.

Je ne veux rien de plus que la moitié du prix de vente de la maison, et ma tranquillité.

Puis-je opposer à cette demande de prestation, cette "propriété" qui me revient, AU TITRE EXCLUSIF de notre contrat de mariage ?

Merci pour vos réponses, vous m'oteriez une belle épine du pied.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous divorcez ?

Vous avez des enfants ?

Pour quelle raison demande-t-elle une prestation compensatoire ?

A

:[\[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1760\]](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1760)<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1760>[/url]

lire